

Le micro-crédit à Rodern en 1784.

Le prix Nobel de la paix vient d'être accordé au Bangladais Muhammad Yunus et à sa banque spécialisée dans le micro-crédit. Tout homme de bonne volonté ne peut que se réjouir de voir les lumières de l'actualité se porter sur un homme d'un tel mérite. A ce propos je voudrais évoquer une initiative un peu semblable toutes proportions gardées, prise par le curé de Rodern, l'abbé Delévieuse, quelques années avant la Révolution, en un temps où la misère était encore bien présente chez nous.

François-Xavier Delévieuse était né à Thann en 1741, dans une famille bourgeoise originaire du Dauphiné. Il entra chez les Jésuites en 1759, à l'âge de 18 ans. Il fut d'abord professeur à Strasbourg jusqu'en 1764. Après la suppression de l'ordre des Jésuites, il fut sécularisé. Ordonné prêtre le 24 mai 1766, il devint vicaire à Wittenheim jusqu'en 1767. Par la suite il fut professeur de mathématiques au collège de Colmar et précepteur des fils du président de Boug. Quand, en janvier 1783, mourut Ignace Heyberger, curé de Rodern, l'avocat Kieffer, beau-père du défunt président de Boug, recommanda à la Régence de Ribeauvillé, qui à Rodern avait droit de présentation, l'abbé Delévieuse comme curé. Maître Kieffer ne manquait pas d'influence, son candidat fut nommé aussitôt. L'abbé Delévieuse devint donc curé de Rodern le 8 septembre 1783, il allait alors sur ses 43 ans. Son influence sur sa paroisse s'affirma dès son arrivée et le destin du village, pendant cette période de profonds changements, en sera fortement marqué.

Dès le mois de décembre 1783, le nouveau curé fondait à Rodern la confraternité du Sacré Cœur de Jésus. Cette association s'adressait aux adultes volontaires qui s'engageaient publiquement, dans l'église du village, à en suivre les règles. Ces règles étaient pour l'essentiel d'ordre spirituel, mais « *comme l'amour de Dieu ne peut exister sans l'amour du prochain* », la congrégation prenait aussi en charge la lutte contre la pauvreté, au moyen d'une caisse de solidarité et d'une organisation structurée.

Le village était divisé en 4 quartiers ; dans chaque quartier il y avait une dame responsable qui distribuait les aumônes hebdomadaires aux nécessiteux ou leur achetait du pain, de la viande, des vêtements, s'occupait aussi des malades, en puisant dans la caisse de la confrérie, alimentée par des legs et par les aumônes régulières données par les membres, suivant leurs possibilités.

Par ailleurs, parce que, en cas de nécessité, les plus pauvres empruntaient de l'argent souvent à taux d'usure et s'enfonçaient ainsi davantage dans les difficultés, la caisse de solidarité **avait aussi pour mission de prêter l'argent nécessaire à un taux raisonnable**. A ce propos l'abbé Delévieuse, qui craignait un conflit d'influence entre lui et les autorités du village à propos de sa caisse de solidarité, reçut en mai 1785 la lettre suivante :

« A l'abbé Delévieuse.
Paris le 28 mai 1785.

M. Hell m'a remis, Monsieur, la requête par laquelle vous proposer de former une masse de 600 livres destinée à faire quelques prêts modiques aux habitants de votre paroisse et les mettre à l'abri des usures dont ils ne sont que trop souvent les victimes. Je ne puis qu'applaudir au zèle qui vous anime pour vos paroissiens ; et je ne vois pas comment vous pouvez craindre que ce fonds provenant de la charité de personnes, qui peuvent mettre à leur libéralité telle condition qui leur convient, puisse jamais être confondu avec la caisse publique. Il me semble que la seule précaution à prendre, pour que ceux qui contribueront à ce fonds soient assurés qu'il a eu sa véritable destination, est que ceux qui seront chargés de l'administration justifient qu'il a été bien employé par le compte que vous proposerez de faire rendre. Je ne vois pas que cela puisse avoir jamais rien de commun avec les affaires de la communauté.

Au surplus j'approuve fort votre projet et si par la suite il se présentait devant moi quelques difficultés qui y fussent relatives, vous pouvez compter sur toute la protection qui est due à la pureté de vos intentions, auxquelles j'ai grand plaisir à applaudir.

*Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.
Delagalaizière. »*

Le 3 novembre 1790, la municipalité de Rodern qui avait succédé à l'ancienne administration, décrivait ainsi, à l'adresse de l'administration, le fonctionnement de la caisse de solidarité :

« *Au moyen des arrangements que la communauté a faits, il est pourvu à toute espèce de soulagement pour les pauvres soit pour habillement, pour nourriture, soit pour remèdes en temps de maladie. Elle a pourvu à ce que la jeunesse indigente au lieu de vagabonder et perdre ses moyens soit tenue à s'appliquer au travail et à ce qu'elle reçoive l'instruction nécessaire.*

Il y a un dépôt perpétuel d'argent pour les besoins non prévus ; des hommes et des femmes, désignés par l'estime publique, sont préposés chacun dans son quartier pour recevoir les plaintes des nécessiteux et y pourvoir, à charge de rendre compte de leur administration quatre fois l'année. Personne n'y est taxé : c'est la pitié seule qui prescrit à chacun la mesure de sa charité, et telle est la publicité et la prudence de l'emploi qui s'en fait que sous la sauvegarde de la confiance publique cette administration dure et se consolide de plus en plus depuis plus de six ans. »

Le curé n'obtint pas le prix Nobel pour son initiative, pourtant, en janvier 1790, on lui décerna une médaille d'or, Le conseil municipal recopia la lettre d'attribution dans son registre des délibérations :

**« Lettre, écrite par M. Broussonnet, de l'Académie des Sciences
Secrétaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture,**

**à Monsieur l'abbé Delévieuse,
Curé de Roderen près Schélestat, en Alsace, le 10 janvier 1790.**

La Société Royale d'Agriculture, informée par M. Hell, l'un de ses membres correspondants et l'un de vos plus dignes citoyens, de la sagacité et surtout de la douceur des moyens avec lesquels vous êtes parvenu à supprimer la mendicité dans votre paroisse, m'a chargé d'avoir l'honneur de vous informer qu'elle vous a décerné une médaille d'or dans la séance publique du 28 décembre dernier.

La mendicité, le fléau qui attaque l'homme jusque dans ses facultés physiques et morales, et qui pèse particulièrement sur les campagnes, a fixé depuis longtemps l'attention de la compagnie, qui l'a toujours considéré comme une sorte d'imposition que le vice lève sur la vertu.

La société d'autant plus d'avoir à vous donner dans cette circonstance un témoignage authentique de son estime particulière, que vos succès deviennent une réponse sans réplique et à ceux qui pouvaient douter de la possibilité d'éteindre la mendicité en France, et à ceux qui osaient ne proposer que des moyens coactifs (coercitifs) source des plus grandes injustices.

Monsieur Hell a accepté en votre nom, Monsieur, et dans l'assemblée publique, la médaille qui vous est destinée. Le prix lui a été remis par Monsieur le Président du Comité d'Agriculture et de Commerce de l'Assemblée Nationale, duquel M. Hell est membre. Il a témoigné hautement toute la satisfaction qu'il éprouvait en le recevant, mais il s'en est promis une plus grande encore à vous le transmettre.

Les médailles de la société, Monsieur, doivent être portées par les différentes personnes auxquelles elles sont accordées, vous trouverez celle qui vous a été adjugée ornée d'un ruban aux couleurs nationales.

La compagnie est bien sûre et vous devez l'être d'avance que tout le monde trouvera comme elle qu'une pareille marque civique, lorsque vous en serez décoré, ne saurait être mieux à sa place.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

*Broussonnet, secrétaire perpétuel de la société
Royale d'agriculture. »*

La municipalité ajouta à cette copie la déclaration suivante :

« Les membres de la municipalité de Roderen font savoir que la société royale d'agriculture de Paris a honoré d'un don notre digne curé Delévieuse, maire, pour les innombrables bienfaits dont il a gratifié jusqu'à aujourd'hui toute notre commune, et cela d'autant plus que nous constatons que jamais nous ne serons en mesure d'en rembourser le moindre. En effet qui d'entre nous saurait lui rendre toute la peine qu'il s'est donné pour extirper la mendicité, sauvant ainsi les riches du danger de donner leur aumône à des gens qui, soit ne seraient pas dans la nécessité, soit qui n'en auraient pas même besoin. Il a mis en œuvre des moyens qui permettaient aux pauvres de se nourrir honorablement sans qu'ils ne gaspillent un temps précieux à aller de ci de là.

*Qui pourra seulement le remercier justement pour tout ce qu'il a fait sans cesse pour les jeunes, pour les mots de consolation qu'il savait dire aux malheureux, pour tous les bienfaits qu'il a accordé à toute la commune aussi bien dans l'ordre spirituel que matériel. Aussi avons-nous considéré qu'il était de notre devoir de copier dans notre Registre des Protocoles la lettre reçue en accompagnement du don qu'il venait d'obtenir de Paris, pas seulement par esprit de reconnaissance **mais aussi pour que toute notre descendance** puisse faire preuve à son égard d'une reconnaissance éternelle.*

Nous souhaitons pouvoir encore longtemps faire preuve de gratitude et d'obéissante soumission à celui qui est pour nous le meilleur des pères. »

Fait le 18 mars 1790.

Joseph Messerer, J. Weber, A. Spilmann, Jh. Michel Mistler, Joseph Herrmann, Frantz Schmitt.“

François-Xavier Delévieuse, quoique favorable aux réformes proposées par la Révolution à son commencement, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il fut banni du village le 25 octobre 1791 et partit en exil en Suisse. Il revint déjà à la fin de 1796 et reprit alors, secrètement d'abord, plus ouvertement ensuite, son ministère. En mars 1801 il rétablissait la confrérie du Sacré-Cœur. François-Xavier Delévieuse mourut à Rodern en 1817.

Ce curé exceptionnel avait marqué la mémoire de sa paroisse. Quelques années après sa mort la commune fit élever sur sa tombe un monument, comme en atteste la comptabilité communale ; il est probable qu'il s'agit d'une des grandes croix de fer forgé (la plus proche de l'église) encore en place de part et d'autre du grand crucifix de l'ancien cimetière, l'une marquant la tombe de la famille de Boug, l'autre celle du curé.

Au début du siècle dernier encore, dit-on, les enfants du village se groupaient autour de cette tombe pour prier pour le curé défunt.

Jean Pfiffelmann.